#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2012 (convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SĂINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude. M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul. M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. JUNCA Bernard, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30 Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45 Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita

Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime

M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard

M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime

M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien

M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert

M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55

Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick

M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45

Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 13 avril 2012

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction de la nature

N° 2012/0256

# Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commission inondation du bassin Adour-Garonne - Désignation - Décision

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commission inondation du bassin Adour-Garonne est une déclinaison de la commission mixte inondation au niveau national, chargée d'orienter de manière concertée la politique nationale en matière de prévention des inondations.

La commission inondation du bassin Adour-Garonne est une commission consultative, présidée par le Préfet coordonnateur de bassin. Elle se compose de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de la société civile. Au centre de la gouvernance de la politique de prévention des inondations à l'échelle du bassin Adour-Garonne, elle contribue à la déclinaison locale de la stratégie nationale de lutte contre les inondations, à la délimitation des territoires à risque important (TRI), et elle assure le suivi de la mise en œuvre de la directive inondation et émet un avis sur les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) candidats à l'obtention d'un label.

Au vu des enjeux en matière de risques inondation sur son territoire et de son implication dans le domaine, il serait opportun que la CUB siège au sein de cette commission, comme l'a proposé M. le Préfet de la Région Aquitaine.

Il est donc proposé de désigner le représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de la commission inondation du bassin Adour-Garonne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

**VU** le décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commission inondation du bassin Adour-Garonne est un concours à la progression de la politique communautaire en matière de gestion des risques d'inondation.

## **DECIDE**

<u>Article 1 :</u> Monsieur Maurice Pierre est désigné pour représenter la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de la commission inondation du bassin Adour-Garonne.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Désignation effectuée Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 AVRIL 2012

**PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2012** 

M. MAURICE PIERRE